

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques

Comité des travaux historiques et scientifiques (France). Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. 1926.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

exemple dans ce puits de Nérès dont nous parlions plus haut et où l'on a trouvé avec une aiguière cinq squelettes : en ce cas, ne serait-ce pas un témoin du pillage et de la dévastation dont cette ville fut certainement l'objet lors des invasions de Barbares à la fin du III^e siècle? Même on doit remarquer que ce puits était voisin d'un temple, d'où peuvent provenir le vase et la louche, laquelle serait une sorte de *simpulum*. Quant aux squelettes, ce seraient les restes de personnes précipitées dans le puits par les ennemis.

« M. Tourneur-Aumont signale (p. 193) la découverte d'une section d'aqueduc romain. M. Ginot décrit (p. 199) des substructions romaines trouvées à Poitiers même. M. Chotard donne quelques renseignements (p. 201) sur un cimetière mérovingien près d'une chapelle, détruite, dédiée à sainte Radegonde, à Dercé (Vienne). »

M. S. REINACH rend compte du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LII, 1925 :

« Un mémoire de M. l'abbé Quiniou sur les manoirs et rues de Penmarc'h ne concerne guère que les temps modernes; il en est de même des suivants, excepté celui de M. Largillière sur les *Vies* latines de saint Corentin (à propos d'une *Vita Chorentini* découverte en 1910 et publiée en 1925 par M^{me} Fawtier), avec des corrections et additions au texte imprimé. Signalons encore une étude toponomastique de M. Loth : *Première contribution à l'étude des noms d'hommes et de lieux du Cap-Sizun*. L'auteur met en garde contre les noms inscrits sur les cartes : « D'une façon générale, en Bretagne, « surtout bretonnante, le cadastre est une honte, un véritable coupe-gorge. La première chose à faire... c'est de s'assurer de la prononciation d'un nom, de préférence chez les illettrés ».

« M. Henri Waquet, président de la Société archéologique du Finistère, a publié une table analytique du *Bulletin* (1873-1924), Quimper, Bargain, 1925. »

M. J. TOUTAIN lit les rapports suivants :

« M. R. Colson, correspondant du Ministère, nous a adressé un rapport sobre et précis sur des fouilles qu'il a exécutées en 1923 au Châtelet, la station gallo-romaine bien connue voisine de Saint-Dizier. Ces fouilles ont eu pour résultat la découverte d'une cave ou sous-sol, d'une citerne et d'une petite excavation circulaire creusée

directement dans le roc. La cave presque carrée (3 m. 05 × 3 m.) a conservé son escalier et le soupirail par lequel elle prenait jour. La citerne, presque carrée elle aussi (1 m. 34 × 1 m. 30), est profonde de 2 m. 70. L'excavation circulaire ne présente aucune trace de maçonnerie : profonde de 1 mètre, elle mesure 1 m. 50 de diamètre. M. Colson croit y retrouver un fond de cabane ou une base d'habitation pauvre, remontant aux années qui ont suivi immédiatement la destruction de l'oppidum gaulois. Dans les terres et les matériaux qui avaient comblé la cave, la citerne et l'excavation circulaire, M. Colson a recueilli divers fragments de vases, quelques objets de bronze, tels qu'une fibule et un crochet, et une petite enclume portative en fer. Ce rapport de M. Colson, très bref, très clair, mérite d'être publié dans le *Bulletin*. — Adopté.

« Sous le titre : *Dernières découvertes faites à Olbia-Pomponiana-Almanarre*, M. H. de Gérin-Ricard, correspondant du Ministère, a rédigé un travail des plus intéressants, dans lequel il décrit les thermes ou *balnea*, au nombre de trois, qui existaient en ce point du littoral de la Provence; il étudie plusieurs monuments et objets, encore inédits, qui ont été recueillis en divers points des ruines, entre autres un autel votif portant l'inscription : *Aprile Matri v. s. l. m.*; un phallus et un dé en pierre représentant l'organe sexuel féminin; un buste tourelé, image du *Genius* d'Olbia; enfin un trésor de monnaies romaines, découvert le 29 novembre 1925, se composant de 362 deniers en argent, billon et bronze saucé, tous de l'époque impériale, les plus nombreux datant du milieu et de la seconde moitié du III^e siècle (plus de 300 sur 362).

« Outre ces vestiges de l'antiquité romaine, M. de Gérin-Ricard signale, parmi les découvertes faites au même lieu, celles de 18 monnaies d'Alphonse I^{er}, roi d'Aragon et comte de Provence, datant des environs de 1196, et d'une borne-limite, encore en place, portant gravée sur sa face la lettre A suivie d'une crosse abbatiale tournée à droite. « Cette borne, dit M. de Gérin-Ricard, est un des termes « des possessions de l'abbaye d'Almanarre ».

« M. de Gérin-Ricard a joint à son article un *Inventaire sommaire des objets les plus intéressants trouvés par Gaston Vasseur à Olbia avant 1919*. Cet inventaire comprend : 5 intailles; de nombreuses monnaies marseillaises, romaines, médiévales; divers fragments de verre; plusieurs objets de bronze, hameçons, anneaux, bagues, clés, etc.;